

Nom de l'enfant : ..... Prénom de l'enfant : .....  
Date de naissance : .....  
Classe fréquentée à la rentrée : .....  
Votre enfant est-il inscrit en dérogation hors commune  oui  non

**Représentant légal n° 1**

**Représentant légal n° 2**

Nom : ..... Prénom : ..... Nom : ..... Prénom : .....  
Date et lieu de naissance : ..... Date et lieu de naissance : .....  
Adresse : ..... Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Code postal : ..... Ville : .....  
Adresse mail : ..... Adresse mail : .....  
Tél. domicile : ..... Tél. domicile : .....  
Tél. travail : ..... Tél. travail : .....  
Tél. mobile : ..... Tél. mobile : .....  
Adresse mail : .....@.....  
Emploi :  oui  non      Emploi :  oui  non  
Profession : ..... Profession : .....  
Nom et adresse de l'employeur : ..... Nom et adresse de l'employeur : .....

**Je souhaite que mon enfant déjeune à la cantine**

Lundi                       mardi                       Jeudi                       vendredi

Les repas de mon enfant seront facturés à :

(Prix du repas : 4,50 €)

Nom du Payeur : .....

Prénom du Payeur : .....

Date de naissance du payeur (obligatoire) : .....

Adresse du Payeur : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. du payeur (obligatoire) : .....

La santé de mon enfant nécessite la mise en place d'une convention de repas régime ou allergie (non fourni par

la commune) : oui  non

(circulaire n° 2003-135 du 08/09/2003)

**Mise en place** : un délai de 30 jours calendaires après la

signature de la convention est nécessaire pour la mise en place

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage :

- à m'acquitter des factures correspondantes aux repas pris par mon enfant, mensuellement et dans un délai de 8 jours suivant le mois écoulé,
- à faire une inscription fixe et régulière,
- **en cas d'absence justifiée de l'enfant, à prévenir le régisseur de la cantine par écrit, le mercredi pour la semaine suivante. Dans le cas contraire, les repas ne seront pas décomptés de la facture.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités d'admission à la restauration scolaire, consultable en mairie ou à l'école.

Tout enfant inscrit au restaurant scolaire ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, le quitter sans l'autorisation écrite des parents.

Lu et approuvé,

Fait à Entrevaux, le ..... Signature du (des) représentant(s) légal (aux)\*

\*L'inscription à la cantine scolaire est définie comme un acte usuel ; il ne nécessite pas l'accord des deux parents, conformément à l'article 373-2 du code civil.

**ATTENTION ! Les admissions au restaurant scolaire se font dans la limite des places disponibles et dans l'ordre chronologique d'arrivée des fiches d'inscriptions en mairie.**